Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 038-213803091-20241216-DEL20241216_54-DE

DÉPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE POISAT

VILLE de Poisat

N° DEL20241216_54

OBJET : PATRIMOINE – Cession d'un local, 13 rue Jacques Brel

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poisat, dûment convoqué par monsieur le Maire le 11 décembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ludovic Bustos, pour la séance publique de décembre 2024.

PRÉSENTS M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON, Mme Isabelle PIGEON, M. Grégory GABREL, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE, M. Patrice TORNATORE, M. Florent HOLLENDER, M. Frédéric FRÉVOL, M. Frédéric LAGUT, Mme Catherine RICUPERO M. Franck HENON ;

ABSENTS Mme Gwenaelle GUERS, Mme Nathalie LOMBARDO, Mme Sandrine MENDUNI, M. Alain-Patrick FAUCONNET et Mme Carol GAUD ;

POUVOIRS De Mme Gwenaelle GUERS à M. Romuald VIANDE
De Mme Nathalie LOMBARDO à M. Ludovic BUSTOS ;

SECRÉTAIRE Mme Zohra ABDICHE ;

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Mme Zohra ABDICHE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 038-213803091-20241216-DEL20241216_54-DE

N° DEL20241216_54

OBJET : PATRIMOINE – Cession d'un local, 13 rue Jacques Brel

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales qui précise les conditions dans lesquelles une commune peut acquérir ou céder des biens immobiliers ;
Vu les articles L2111-1 et L2211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui précisent les catégories de biens relevant du domaine privé communal ;
Vu l'article 256 A du Code général des impôts qui précise le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
Vu les avis du Domaine en date du 21 octobre 2024 ;

Hervé FANTON, adjoint délégué et Marie-Pierre MOUTRILLE, conseillère déléguée ;

Rappellent que la commune de Poisat est propriétaire de plusieurs locaux municipaux dans lesquels les véhicules et le matériel des services techniques sont entreposés.

La commune réfléchit depuis plusieurs années à la rationalisation de son patrimoine bâti et souhaite également offrir aux services techniques municipaux des locaux mieux adaptés à leur activité. L'acquisition prochaine de nouveaux locaux fera l'objet d'une délibération spécifique.

Précisent que la commune possède un local de type atelier/entrepôt de 145 m² de surface utile, sis 13, rue Jacques Brel (parcelle n°AB54), à Poisat, au rez-de-chaussée d'un immeuble en copropriété. Ce bien dépend du domaine privé de la commune.

Disent que le Pôle d'Évaluation Domaniale de l'Isère a estimé la valeur vénale du local communal dans sa lettre-avis du 21 octobre 2024, à un montant de 152 000 € avec une marge d'appréciation de 15%.

Précisent que cette cession d'immeuble constitue une opération patrimoniale pour la commune de Poisat car les bâtiments vendus étaient utilisés par les services techniques. La commune agit donc en tant que non assujettie pour cette opération au sens des dispositions de l'article 256 A du code général des impôts. La vente des immeubles n'est donc pas soumise à la TVA.

Proposent au conseil municipal :

- De vendre le local situé au 13, rue Jacques Brel 38320 POISAT dans la zone artisanale et commerciale de Champ Fila, pour un montant de 155 000 € ; les frais notariés étant à la charge de l'acheteur.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 038-213803091-20241216-DEL20241216_54-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, avec deux pouvoirs de Mme Gwenaelle GUERS adjointe et Mme Nathalie LOMBARDO conseillère municipale déléguée ;

- Approuve la proposition faite ci-dessus, à savoir de vendre le local situé au 13, rue Jacques Brel 38320 POISAT dans la zone artisanale et commerciale de Champ Fila, pour un montant de 155 000 € ; les frais notariés étant à la charge de l'acheteur ;

- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ces opérations, dont promesses et actes de ventes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Poisat le 18 décembre 2024
M. le Maire,
Ludovic BUSTOS

Secrétaire de séance
Zohra ABDICHE

COMMUNE DE POISAT (ISERE)

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 038-213803091-20241216-DEL20241216_55-DE

DÉPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE POISAT

VILLE de Poisat

N° DEL20241216_55

OBJET : PATRIMOINE – Cession locaux 3, 5, 7 place Bernard Palissy

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poisat, dûment convoqué par monsieur le Maire le 11 décembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ludovic Bustos, pour la séance publique de décembre 2024.

PRÉSENTS M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON, Mme Isabelle PIGEON, M. Grégory GABREL, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE, M. Patrice TORNATORE, M. Florent HOLLENDER, M. Frédéric FRÉVOL, M. Frédéric LAGUT, Mme Catherine RICUPERO M. Franck HENON ;

ABSENTS Mme Gwenaelle GUERS, Mme Nathalie LOMBARDO, Mme Sandrine MENDUNI, M. Alain-Patrick FAUCONNET et Mme Carol GAUD ;

POUVOIRS De Mme Gwenaelle GUERS à M. Romuald VIANDE
De Mme Nathalie LOMBARDO à M. Ludovic BUSTOS ;

SECRÉTAIRE Mme Zohra ABDICHE ;

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Mme Zohra ABDICHE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 038-213803091-20241216-DEL20241216_55-DE

N° DEL20241216_55

OBJET : PATRIMOINE – Cession locaux 3, 5, 7 place Bernard Palissy

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales qui précise les conditions dans lesquelles une commune peut acquérir ou céder des biens immobiliers ;
Vu les articles L2111-1 et L2211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui précisent les catégories de biens relevant du domaine privé communal ;
Vu l'article 256 A du Code général des impôts qui précise le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
Vu les avis du Domaine en date du 16 octobre 2024 ;

Hervé FANTON, adjoint délégué et Marie-Pierre MOUTRILLE, conseillère déléguée ;

Rappellent que la commune de Poisat est propriétaire de plusieurs locaux municipaux dans lesquels les véhicules et le matériel des services techniques sont entreposés.

La commune réfléchit depuis plusieurs années à la rationalisation de son patrimoine bâti et souhaite également offrir aux services techniques municipaux des locaux mieux adaptés à leur activité. L'acquisition prochaine de nouveaux locaux fera l'objet d'une délibération spécifique

Précisent que la commune possède trois locaux de type ateliers se décomposant en 3 box numérotés 3, 5 et 7 d'environ 100 m² chacun, équipés d'une entrée de garage fermée et situés 3, 5 et 7 place Bernard Palissy (parcelle n°AB64), à Poisat. Ces biens dépendent du domaine privé de la commune.

Disent que le Pôle d'Évaluation Domaniale de l'Isère a estimé la valeur vénale de ces locaux dans sa lettre-avis du 16 octobre 2024, à un montant de 331 700 € avec une marge d'appréciation de 15%.

Précisent que cette cession d'immeubles constitue une opération patrimoniale pour la commune de Poisat car les bâtiments vendus étaient utilisés par les services techniques. La commune agit donc en tant que non assujettie pour cette opération au sens des dispositions de l'article 256 A du code général des impôts. La vente des immeubles n'est donc pas soumise à la TVA.

Proposent au conseil municipal :

- De vendre les locaux situés aux 3, 5 et 7 place Bernard Palissy, 38320 Poisat dans la zone artisanale de Champ Fila à Poisat, pour un montant total de 325 000 € ; les frais notariés étant à la charge de l'acheteur.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 038-213803091-20241216-DEL20241216_55-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, avec deux pouvoirs de Mme Gwenaelle GUERS adjointe et Mme Nathalie LOMBARDO conseillère municipale déléguée ;

- Approuve la proposition faite ci-dessus, à savoir de vendre les locaux situés aux 3, 5 et 7 place Bernard Palissy, 38320 Poisat dans la zone artisanale de Champ Fila à Poisat, pour un montant total de 325 000 € ; les frais notariés étant à la charge de l'acheteur ;

- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ces opérations, dont promesses et actes de ventes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Poisat le 18 décembre 2024
M. le Maire,
Ludovic BUSTOS

Secrétaire de séance
Zohra ABDICHE

COMMUNE DE POISAT (ISERE)

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 038-213803091-20241216-DEL20241216_56-DE

DÉPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE POISAT

VILLE de Poisat

N° DEL20241216_56

OBJET : PATRIMOINE – Achat d'un local 10, place Bernard Palissy

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poisat, dûment convoqué par monsieur le Maire le 11 décembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ludovic Bustos, pour la séance publique de décembre 2024.

PRÉSENTS M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON, Mme Isabelle PIGEON, M. Grégory GABREL, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE, M. Patrice TORNATORE, M. Florent HOLLENDER, M. Frédéric FRÉVOL, M. Frédéric LAGUT, Mme Catherine RICUPERO M. Franck HENON ;

ABSENTS Mme Gwenaelle GUERS, Mme Nathalie LOMBARDO, Mme Sandrine MENDUNI, M. Alain-Patrick FAUCONNET et Mme Carol GAUD ;

POUVOIRS De Mme Gwenaelle GUERS à M. Romuald VIANDE
De Mme Nathalie LOMBARDO à M. Ludovic BUSTOS ;

SECRÉTAIRE Mme Zohra ABDICHE ;

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Mme Zohra ABDICHE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 038-213803091-20241216-DEL20241216_56-DE

N° DEL20241216_56

OBJET : PATRIMOINE – Achat d'un local 10, place Bernard Palissy

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales qui précise les conditions dans lesquelles une commune peut acquérir ou céder des biens immobiliers ;
Vu les articles L2111-1 et L2211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui précisent les catégories de biens relevant du domaine privé communal ;
Vu l'avis du Domaine en date du 21 octobre 2024 ;
Vu les délibérations DEL20241216_54 e DEL20241216_55 portants sur la vente de locaux communaux sitúés 13 rue Jacques Brel et 3, 5, 7 place Bernard Palissy ;

Hervé FANTON, adjoint délégué et Marie-Pierre MOUTRILLE, conseillère déléguée ;

Rappellent que la commune souhaite rationaliser la gestion de son patrimoine bâti et par ailleurs offrir aux services techniques des locaux mieux adaptés à leur activité ;

Disent qu'une société située dans la zone artisanale et commerciale de Champ Fila a été mise en liquidation ;

Disent que ces locaux, d'une surface de 354m², sitúés au 10, place Bernard Palissy (parcelle AB 60) dans un ensemble de bâtiments à usage professionnel au milieu d'une zone pavillonnaire, sont mis en vente par la SCI DU TAUREAU ;

Précisent qu'un accord a été trouvé sur le prix d'achat avec les propriétaires de ce local commercial ;

Précisent que cette opération d'achat est conditionnée à la vente préalable des locaux communaux sitúés au 13, rue Jacques Brel et 3, 5, et 7 place Bernard Palissy, 38320 Poisat, objets des délibérations respectives DEL20241216_54 et DEL202412_55 du conseil municipal du 16 décembre 2024.

Proposent au conseil municipal :

- D'acquérir pour un montant de 430 000€, hors frais de notaire, à la SCI DU TAUREAU le local, situé 10, place Bernard Palissy, 38320 Poisat, dans la zone artisanale et commerciale de Champ Fila, sous condition suspensive préalable de la vente des locaux sitúés au 13 rue Jacques Brel et 3, 5, et 7 place Bernard Palissy, 38320 Poisat, objets des délibérations respectives DEL20241216_54 et DEL202412_55.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, avec deux pouvoirs de Mme Gwenaelle GUERS adjointe et Mme Nathalie LOMBARDO conseillère municipale déléguée ;

- Approuve la proposition faite ci-dessus, à savoir d'acquérir pour un montant de 430 000€, hors frais de notaire, à la SCI DU TAUREAU le local, situé 10, place

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 038-213803091-20241216-DEL20241216_56-DE

Bernard Palissy, 38320 Poisat, dans la zone artisanale et commerciale de Champ Fila, sous condition suspensive préalable de la vente des locaux situés au 13 rue Jacques Brel et 3, 5, et 7 place Bernard Palissy, 38320 Poisat, objets des délibérations respectives DEL20241216_54 et DEL202412_55.

- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ces opérations, dont promesses et actes de ventes.

- Les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Poisat le 18 décembre 2024
M. le Maire,
Ludovic BUSTOS

Secrétaire de séance
Zohra ABDICHE

COMMUNE DE POISAT (ISERE)